

# **Communauté de communes**

## **CŒUR DE SOLOGNE**

---

### **Conseil communautaire du Jeudi 20 janvier 2022**

### **Compte-rendu**

Le 20 janvier 2022, salle des fêtes de LAMOTTE-BEUVRON, le conseil communautaire s'est réuni à 19h00, sous la présidence de M. Pascal BIOULAC.

#### Présents pour la commune de :

CHAON	M. Patrick MORIN, M. Alain PAVEAU,
CHAUMONT-SUR-THARONNE	M. Laurent AUGER, Mme Claire SIMONNET,
LAMOTTE-BEUVRON	Mme Marie-Ange COUTANT, M. Jacky DESAINSTLOUP, Mme Pauline ARNEFAUX de GOURNAY, M. Jean- Christophe DUPONT, Mme Alexandra HALOIN, M. Didier TARQUIS, Mme Elodie SIMON, M. Roberto FUENTES, M. Didier BOUCAULT,
NOUAN-LE-FUZELIER	M. Patrick LUNET, Mme Yolaine de BEAUCHESNE, M. Régis SOYER, Mme Nathalie CAQUET, M. Éric GUILLOU,
SOUVIGNY-EN-SOLOGNE	Mme Chantal MEERSSCHAUT, M. Alain LEPRETRE,
VOUZON	Mme Guylaine LANDON, M. Christian MAUCHIEN

Mme Elisabeth CORRET et M. Jean-François LAHAYE, excusés, ont donné pouvoir à M. Pascal BIOULAC

Mme Valérie REGIBIER, excusée, a donné pouvoir à M. Christian MAUCHIEN

Mme Rose-Marie PICOT et M. Jean-Louis ROCHUT sont excusés

Après avoir constaté que le quorum est atteint, le Président ouvre la séance.

Monsieur Laurent AUGER est désigné secrétaire de séance.

Le Président soumet à l'approbation du conseil le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 2 décembre 2021, il est adopté à l'unanimité.

### **Orientations budgétaires 2022**

#### *Délibération N° 2022 - 01*

Le rapport sur les orientations budgétaires 2022 a été présenté en commission des finances le 13 janvier et visé en bureau du 14 janvier 2022.

A la demande du Président, Madame Chantal MEERSSCHAUT présente le contenu du rapport qui sert de support à la tenue du débat sur les orientations budgétaires.

Le Président note que même si l'exercice 2022 sera une année de pause en matière d'investissements d'envergure, le travail pour développer le territoire continue avec les projets importants que sont le franchissement de l'autoroute (pour relier Chaumont-sur-Tharonne à Lamotte-Beuvron), le projet de parking poids lourds en sortie d'autoroute, le déploiement de la fibre, les aides au développement économique, l'acquisition de nouveaux terrains et d'un bâtiment industriel, l'Ad'hap et la Sologne à vélo ...

Il précise également que le pacte fiscal devient obsolète (pas revu depuis 2006) et qu'il faudra y réfléchir, avec aussi un travail à faire en matière de perception des recettes (fiscales entre autres).

Le conseil communautaire prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2022.

## Contrat Régional de Solidarité Territoriale

Délibération N° 2022 - 02

Le président présente le Contrat Régional de Solidarité Territoriale et indique que les signataires du contrat sont le Président du Conseil Régional, le Président du Syndicat mixte du Pays de Grande Sologne, les 3 Présidents des Communautés de Communes membres du Pays (Sologne des Rivières, Sologne des Etangs et Cœur de Sologne) ainsi que le Maire de Lamotte-Beuvron, en tant que pôle de centralité.

Le Président présente les grandes lignes du projet de cadre d'intervention du CRST et en rappelle les axes :

- Développer l'économie et l'emploi
- Favoriser le mieux être social
- Renforcer le maillage urbain et rural
- Développer les actions transversales de la stratégie régionale sur la biodiversité
- Développer les actions transversales du plan climat régional énergie climat

Le Président rappelle l'importance du travail réalisé pour l'élaboration de ce projet qui porte sur les années 2022 à 2028 et indique qu'un point à mi-parcours sera réalisé en 2025.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le projet de cadre d'intervention du Contrat Régional de Solidarité Territoriale et autorise le Président à le signer.

## Urbanisme : tarifs

Délibération N° 2022 - 03

Le transfert de la compétence urbanisme à la communauté de communes est acté au 1<sup>er</sup> janvier 2022 par la signature de l'arrêté préfectoral le 12 janvier 2022.

Afin de financer le service et conformément aux choix portés dans le rapport de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées, le Président propose au conseil communautaire de fixer les tarifs des prestations effectuées par le service instructeur d'urbanisme.

Le forfait de prestation est proposé à 300 € avec déclinaison de coefficients selon le type d'acte instruit :

Type d'acte	Coefficient	Tarif	Annulation de dossier
Permis de construire	1	300 €	200 €
Permis de construire modificatif	0,6	180 €	120 €
Permis de démolir	0,8	240 €	160 €
Déclaration préalable	0,7	210 €	140 €
Certificat d'urbanisme B	0,4	120 €	80 €
Permis d'aménager	1,5	450 €	300 €

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les tarifs ci-dessus.

## Règlement intérieur : additif

Délibération N° 2022 - 04

Le règlement intérieur de Coeur de Sologne a été adopté en conseil communautaire du 3 décembre 2020 et amendé en séance du 28 janvier 2021.

Il prévoit en son article 21 des dispositions générales pour la création et la composition des commissions.

Le Président propose au conseil d'ajouter à cet article les dispositions suivantes :

*Selon les domaines d'intervention, lorsqu'un niveau de technicité ou de compétences est nécessaire pour œuvrer au sein d'une commission, la participation en tant que membre d'une commission communautaire peut être ouverte aux conseillers municipaux des communes membres. Ce sont les maires qui proposeront les conseillers qui seront membres de la commission et, à ce titre, participeront aux votes.*

Par ailleurs, il propose également que la liste des commissions soit modifiée comme suit :

*La liste des commissions permanentes créées est la suivante :*

- Affaires générales et finances
- Développement économique et France Services
- Coordination et programmation des activités culturelles
- Sport et gestion des équipements sportifs
- Travaux, voirie et Gens du Voyage
- Urbanisme et Aménagement de l'espace
- Evènementiel et tourisme
- Environnement et réseaux du futur (Gestion des déchets, GEMAPI, SMO, SPANC)
- Commission intercommunale des impôts directs

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les modifications du règlement intérieur.

## Urbanisme : commission

Délibération N° 2022 - 05

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, le conseil procède au vote à main levée pour désigner les membres de la commission Urbanisme et Aménagement de l'espace.

Les membres suivants sont élus à l'unanimité :

Communes	Membres titulaires
CHAON	Alain PAVEAU
CHAUMONT-SUR-THARONNE	Francis VALTER
LAMOTTE-BEUVRON	Laurent CARNOY
NOUAN-LE-FUZELIER	Régis SOYER
SOUVIGNY-EN-SOLOGNE	Alain LEPRETRE
VOUZON	Christian MAUCHIEN

-----  
Le Président indique que le prochain conseil se tiendra à Nouan-le-Fuzelier le 24 février 2022.

Le Président lève la séance à 20 h 20  
Compte-rendu rédigé par le secrétaire Monsieur Laurent AUGER